© AdobeStock.com

Rapport d'activités 2024 - Executive summary

Direction générale de la Qualité et de la Sécurité

economie

.be

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

- 0800 120 33 (numéro gratuit)
- SPFEco
- @spfeconomie
- linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)
- instagram.com/spfeco
- youtube.com/user/SPFEconomie
- economie.fgov.be

Éditrice responsable :
Séverine Waterbley
Présidente du Comité de direction
Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

Version internet

153-25

Table des matières

Avant-propos 5

1. Notre mission au sein du SPF Economie 6
   - 1.1. Notre vision 6
   - 1.2. Nos objectifs stratégiques 6
2. Aperçu de nos activités et de nos statistiques 7
   - 2.1. Prôner une économie durable et compétitive 7
   - 2.2. Garantir la sécurité des consommateurs en exerçant la surveillance dans les domaines à haut risque 11
   - 2.3. Installer un centre de connaissances et un « level playing field » 20
3. Nouvelles réglementations 22
4. Notre politique qualité pour mieux vous servir 23
5. Contacts et informations utiles 24
   - 5.1. Contacts et adresses utiles 24
   - 5.2. Nos implantations 26
   - 5.3. Suivez le SPF Economie et nos actions via les réseaux sociaux 27
   - 5.4. Suivez les actions du Service Plateau continental sur Facebook 27
   - 5.5. Nos nouvelles publications en 2024 27

Liste des tableaux

Tableau 1. Campagnes proactives du marché des produits de construction 9

Tableau 2. Dossiers traités en matière de sécurité des produits en 2024 12

Tableau 3. Dossiers de sécurité des produits ouverts en 2024 à la demande des services des Douanes 12

Tableau 4. Notifications traitées en 2024 par le Guichet central 13

Tableau 5. Activités et contrôles dans le domaine des explosifs à usage civil et des articles pyrotechniques en 2024 15

Tableau 6. Contrôles du stockage, du transport et de la distribution de gaz 16

Tableau 7. Enquêtes sur les incidents impliquant des gaz, liés au stockage souterrain, au transport et à la distribution de gaz 16

Tableau 8. Examen de plaintes concernant le stockage souterrain, le transport et la distribution de gaz 17

Tableau 9. Aperçu global des contrôles des instruments de mesure, effectués par les services de contrôle Métrologie Nord et Sud en 2024 18

Tableau 10. Contrôles des instruments de mesure et des produits conditionnés, hors campagnes de contrôle 19

Tableau 11. Étalonnages réalisés en 2024 21

Avant-propos

Une surveillance efficace ainsi que des produits et services sûrs sur le marché inspirent confiance. Un marché intérieur performant protège les consommateurs, stimule l'innovation et offre aux entreprises des conditions équitables pour se développer. Derrière chaque produit fiable et chaque service conforme se cache un réseau de règles, de contrôles et de collaborations. Ce rapport révèle comment la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité du SPF Economie a concrétisé ces principes de base en 2024.

Au fil des pages, vous découvrirez comment la surveillance du marché, la normalisation et la métrologie contribuent à la sécurité et à une concurrence loyale entre entreprises. Des campagnes de contrôle ciblées ont porté sur des domaines sensibles tels que les jouets, les articles pyrotechniques, les vêtements pour enfants, les ascenseurs, les appareils de soudure laser, les tronçonneuses et les vestes pour motocyclistes. Chaque action poursuit un objectif clair : réduire les risques et renforcer la confiance.

L'innovation a également occupé une place centrale. Les entreprises ont reçu un accompagnement pour appliquer correctement les normes techniques et intégrer la réglementation dans leurs processus. Cela leur permet de développer de nouveaux produits, d'adopter des technologies intelligentes et de renforcer ainsi leur compétitivité sur le marché.

Sur le plan européen, l'année 2024 a été marquée par de nombreuses avancées. Dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, nos services ont activement contribué à la révision de plusieurs réglementations, notamment en matière de sécurité des jouets. Parallèlement, le centre de compétence en métrologie a poursuivi son développement pour devenir une référence en matière de mesures de précision.

Derrière ces résultats se trouvent des experts engagés, qui œuvrent chaque jour pour la qualité, la sécurité et le progrès. Leur travail fait la différence, tant pour les consommateurs que pour les entrepreneurs.

Nous vous invitons à découvrir à travers ce rapport les actions qui ont marqué l'année 2024. Laissez-vous surprendre par la diversité des missions et l'impact concret de ce travail dans votre quotidien. Vous avez envie d'en savoir plus ? Consultez notre site web ou abonnez-vous à notre newsletter.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Maureen Logghe

Directrice générale

1. Notre mission au sein du SPF Economie

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité s'est inspirée de la mission et de la vision du SPF Economie pour définir sa propre mission. Dans nos activités quotidiennes, nous nous posons ces questions : aidons-nous les entreprises et en particulier les PME ? Protégeons-nous le consommateur ? Agissons-nous de la manière la plus efficiente et la plus efficace ?

Les entreprises doivent respecter au maximum la réglementation visant la protection des consommateurs et des utilisateurs. Cependant, nous sommes bien conscients que le risque zéro n'existe pas et que toutes les mesures réglementaires et d'exécution doivent être prises en partant du principe de proportionnalité.

La mission de notre Direction générale s'énonce dès lors comme suit :

« Dans le cadre de la réglementation technique, veiller à un fonctionnement compétitif et performant du marché en réglementant, en garantissant la surveillance, en informant, en examinant et en coordonnant. »

1.1. Notre vision

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité se veut un **partenaire fiable** pour toutes ses parties prenantes. Elle communique de façon transparente avec toutes les parties concernées. Dans ses actions, elle accorde une **attention spécifique aux consommateurs, aux entreprises et en particulier aux PME**. Ses initiatives doivent être soutenues par l'ensemble des parties intéressées et doivent être aussi simples et faciles à appliquer que possible.

Nos collaboratrices et nos collaborateurs excellent par leurs connaissances techniques et scientifiques. Nous voulons continuellement améliorer notre fonctionnement. À cet égard, les valeurs « à votre service » et « excellence » nous servent de fil conducteur.

Nous mettons un point d'honneur à réaliser notre travail de façon professionnelle, avec qualité et fierté. Un système de qualité, de maîtrise de l'organisation et de management certifié/accrédité représente la colonne vertébrale en vue de l'amélioration adéquate, fiable et continue de notre fonctionnement. Ceci concerne autant la prestation de services à nos clients (citoyens et entreprises) que le développement de talents et de compétences ou la satisfaction des membres de notre personnel.

1.2. Nos objectifs stratégiques

À partir de la mission et de la vision de la Direction générale, les six objectifs stratégiques suivants ont été fixés :

1. Veiller à garantir un cadre réglementaire tenant compte des besoins des parties concernées, un cadre adapté à l'état actuel de la technique et permettant l'innovation.
2. Appliquer de manière efficace et surveiller les réglementations qui relèvent de notre compétence. Se concentrer, avec les moyens disponibles, sur les services et produits ainsi que sur les fournisseurs qui constituent le plus grand risque pour les consommateurs ou pour la concurrence loyale.
3. Renforcer le rôle joué par la direction générale comme acteur central belge dans le cadre européen des réglementations techniques.
4. Être excellent par nos connaissances techniques et scientifiques.
5. Augmenter la confiance des opérateurs économiques, des utilisateurs (dont les consommateurs) et des organismes dans le marché unifié des biens et des services, notamment à travers la communication sur nos activités.
6. Être une organisation où les collaboratrices et les collaborateurs motivés et professionnels aiment travailler.

2. Aperçu de nos activités et de nos statistiques

2.1. Prôner une économie durable et compétitive

Nous soutenons les entreprises dans leur innovation afin qu'elles puissent fournir des produits et des services de qualité. Pour ce faire, nous mettons en place des évaluations de la conformité, le transfert de connaissances et une politique de normalisation efficiente et efficace.

Accréditation des organismes d'évaluation de la conformité

BELAC, l'organisme belge d'accréditation pour les organismes d'évaluation de la conformité, a continué de fonctionner sur une base légale et conformément aux critères reconnus aux niveaux européen et international (règlement CE 765/2008, norme ISO/IEC 17011 et les documents y associés de EA, ILAC et IAF). BELAC a ainsi maintenu son statut comme signataire des accords internationaux de reconnaissance entre les organismes d'accréditation de l'European co-operation for Accreditation (EA), de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), de l'International Accreditation Forum (IAF) et du Forum of Accreditation and Licencing Bodies (FALB) (EMAS) et a contribué largement aux activités de ces organisations.

En 2024, 612 certificats d'accréditation étaient actifs. 19 nouveaux clients ont été enregistrés, principalement des laboratoires de test (47 %) et des organismes d'inspection (37 %). 23 nouveaux certificats ont été délivrés dont 35 % à des laboratoires médicaux, 22 % à des organismes d'inspection et 17 % à des laboratoires de test.

Un meilleur cadre pour les travaux de normalisation

Le SPF Economie est l'organe de tutelle du Bureau de Normalisation (NBN) à qui il verse une dotation pour la réalisation de missions d'intérêt général. Le suivi dans le cadre de la convention signée entre le NBN et le SPF Economie en 2018 permet une meilleure justification de l'utilisation des moyens alloués. En 2024, la composition du Conseil d'administration du NBN a été modifiée, réduisant l'effectif à 12 membres au lieu de 30, dans un souci d'efficacité.

Par ailleurs, le SPF Economie a soutenu financièrement :

- 22 projets de pré-normalisation afin de contribuer à l'élaboration de normes pour lesquelles les connaissances scientifiques devaient être développées ;
- 5 projets de post-normalisation ;
- 39 Antennes-Normes chargées de sensibiliser et d'informer les PME en matière de normes et de normalisation, dont une nouvelle consacrée à la durabilité.

Un nombre élevé de demandes d'agréation comme entrepreneur

Le nombre de demandes d'agréation en 2024 est resté similaire à celui de 2023. Il s'élevait à 4.221, ce qui revient à une moyenne de 352 demandes d'avis par mois. 4.126 demandes ont été introduites par des entreprises belges et 95 par des sociétés étrangères, surtout issues des pays limitrophes. Le nombre total d'entrepreneurs agréés est resté stable en 2024 et se monte à environ 11.000.

L'arrêté royal du 14 avril 2024 a augmenté de 20 % les montants maximaux pour les classes d'agréation des entrepreneurs. Cette adaptation a été introduite pour tenir compte des coûts accrus dans le secteur du bâtiment et pour veiller à ce que les entrepreneurs puissent continuer à participer aux marchés publics pour lesquels il entraient autrefois en considération.

Produits de construction : concertation constante et contrôles accrus

Le Service Réglementation des Produits de construction est l'autorité compétente pour la mise en œuvre du règlement (UE) n°305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction.

Le service a déjà analysé le domaine d'application de près de 450 normes harmonisées. Les produits ont été repris sous 35 catégories pour lesquelles près de 32 listes de produits ont été publiées sur le site internet du SPF Economie (retrouvez les listes dans la FAQ « Comment puis-je vérifier l'adéquation du produit avec le domaine d'application de la norme harmonisée ? »). Pour les trois autres catégories de produits, aucune liste n'a pu être publiée car il n'existe pas de normes harmonisées pour celles-ci.

Le Service Réglementation des Produits de construction est chargé de la notification des organismes notifiés auprès de la Commission européenne. La notification est un acte visant à informer officiellement la Commission européenne et les autres États membres qu'un organisme a été désigné par son État membre pour procéder à l'évaluation de la conformité d'un produit, lorsqu'une tierce partie est requise dans le cadre du marquage CE. En Belgique, l'accréditation des organismes est obligatoire. Pour 2024, 15 modifications de notification ont été encodées dans la base de données européenne Single Market Compliance Space (SMCS).

Le service fournit également un soutien technique, notamment en répondant aux questions sur les produits de construction. En 2024, il a répondu à 82 questions, la plupart dans un délai de cinq jours ouvrables.

Le Service Réglementation des Produits de construction est aussi le lien entre le cadre réglementaire et les services opérationnels. Il est notamment le point de contact avec le service responsable

de la surveillance du marché pour fixer les priorités et préparer les instructions nécessaires au travail quotidien des inspecteurs. Il a aussi assuré le soutien technique dans le cadre de la campagne d'échantillonnages relative aux câbles solaires.

Le contrôle des produits se fait soit sur la base d'une plainte, soit de manière proactive. Cinq plaintes formelles ont été enregistrées pour 2024. Les campagnes de surveillance proactive du marché donnent une idée de la manière dont les réglementations sont respectées dans un secteur particulier. Au total, 256 entreprises ont été visitées.

Tableau 1. Campagnes proactives du marché des produits de construction

Campagne – Contrôles proactifs	**Total**
CPR2428 - Fenêtres et portes	84
CPR2429 - Portes et portails de garage	21
CPR2430 - Volets et stores	31
CPR2431 - Membranes et kits liquides	42
CPR2432 - Isolation thermique	43
CPR2433 - Produits de gypse	47
CPR2434 - Détecteurs de fumée	24
CPR2435 - Sanitaires	23
CPR2436 - Candélabres en acier	3
CPR2437 - Structures en bois	54
CPR2438 - Ciments, colles à carrelage et mortier en vrac et sac	31
CPR2439 - Pierres Naturelles	14
CPR2440 - Revêtements de sols	38
CPR2441 - Aciers de construction : profils, plaques, barres	22
CPR2442 - Tuyaux en acier, autres profils creux et connections	19
CPR2443 - Pièces en acier pour constructions en bois	27
CPR2444 - Boulons en acier	36
CPR2445 - Finitions des murs et plafonds, cloisonnement intérieur	9
CPR2445 - Panneaux et bardage à base de bois	42
CPR2446 - Produits de toiture : plaques ondulées et autoportantes,	23
CPR2447 - Produits de toiture : tuiles, shingles, ardoises	20
CPR2448 - Produits de toiture : lanterneaux, coupoles	12
CPR2449 - Granulats	32
CPR2450 - Radiateurs	12
CPR2451 - Câbles électriques, de commande et de communication	23
CPR2452 - Mastics pour joints	52
CPR2454 - Câbles solaires - échantillonnage	10
Autres	6
Total	**800**

La prime d'innovation, un soutien aux processus innovants

La prime d'innovation permet aux entreprises de récompenser leurs travailleurs créatifs au moyen d'une prime complètement exonérée fiscalement et de charges sociales. Le SPF Economie valide les demandes des entreprises quant au caractère innovant des projets. En 2024, le SPF Economie a réalisé 852 évaluations de demandes dans un délai moyen inférieur à 10 jours ouvrables et en a validé près de 99 %.

Optimisation de la surveillance de l'extraction de sable en mer du Nord

En 2024, le secteur de l'extraction de sable a extrait 3 millions de m^3 de sable destiné au secteur de la construction. Pour le maintien en état des plages, il n'y a eu aucune extraction de sable en 2024.

Depuis 2021, le niveau de référence étayé scientifiquement pour l'extraction du sable dans la partie belge de la mer du Nord est utilisé pour l'établissement des profondeurs d'extraction de sable maximales (par rapport à la limite verticale précédente en vigueur de 5 mètres). Sur la base de ce niveau de référence, des sous-zones au sein des zones de contrôle ont été délimitées où ce niveau a été globalement atteint ou dépassé. Ces zones ont été fermées à l'exploitation à partir du 1er janvier 2021. Les ressources en sable disponibles sont mises à jour et évaluées chaque année et, si nécessaire, les sous-zones délimitées sont ajustées. En 2024, par exemple, deux sections supplémentaires ont été fermées à l'exploitation minière. Vous trouverez plus d'informations sur la page consacrée à l'extraction de sable et de gravier marins sur le site web du SPF Economie.

L'optimalisation du contrôle de l'extraction de sable a été poursuivie en 2024. L'utilisation des données *Automatic Identification System* (AIS) pour le contrôle et la surveillance en temps quasi réel de l'extraction de sable a été davantage développée. En collaboration avec le Service d'encadrement ICT du SPF Economie, une application en ligne pour la gestion des déclarations d'extraction de sable a été développée et testée. L'application a été officiellement mise en service le 1er octobre 2024. Enfin, des démarches plus poussées ont été entreprises, conjointement à Zeegra, sur l'adaptation du système d'enregistrement automatique pour pouvoir suivre à l'avenir l'extraction de sable en temps réel sur la base d'un système d'information plus détaillé.

En réponse à la pression exercée sur la réserve disponible et limitée de sable de qualité, le service du Plateau continental a entamé en 2023 un projet qui doit mener à la délimitation de nouveaux territoires d'extraction de sable dans la zone d'exploration. Ce projet mené en collaboration avec le Vlaams Instituut voor de Zee (VLIZ) est en cours et aboutira à la cartographie géologique détaillée des sédiments présents dans la zone d'exploration, avec une proposition pour l'élargissement de la réserve disponible de sable. Sur la base des résultats actuels complétés grâce aux données géologiques et bathymétriques déjà disponibles de la partie belge de la mer du Nord, deux sous-zones intéressantes quant au volume de sable disponible et sur lequel l'échantillonnage se concentre ont été délimitées.

Le SPF Economie - Service Plateau continental a financé un sondeur multifaisceaux Kongsberg Discovery EM2040 de haute résolution qui a été installé sur le navire de recherche Belgica. Cet équipement est utilisé pour évaluer l'impact de l'extraction de sable sur l'environnement marin et pour des projets de recherche innovants (cartographie haute résolution des habitats, quantification des particules en suspension dans la colonne d'eau…). En raison d'un contentieux juridique en 2024, le RV Belgica n'a été disponible que temporairement et les mesures en mer nécessaires au monitoring de l'impact de l'extraction sont considérablement réduites.

Services de confiance électroniques

En ce qui concerne les prestataires de services électroniques, il ne s'agit pas seulement de contrôler, mais surtout de guider les entreprises à travers un labyrinthe de règles et de procédures complexes. C'est le rôle du service Confiance Numérique. Désigné comme organisme de contrôle, ce service surveille les services de confiance et les prestataires de services numériques en Belgique afin de garantir l'intégrité et l'origine des données électroniques.

Le règlement eIDAS2.0. est entré en vigueur le 20 mai 2024 et le service poursuivra ses efforts afin d'informer et d'accompagner les parties concernées sur ce plan.

Vous pouvez consulter la liste actuelle des prestataires qualifiés des services de confiance électriques pour la Belgique et pour les autres États membres sur la page web de la Commission européenne.

2.2. Garantir la sécurité des consommateurs en exerçant la surveillance dans les domaines à haut risque

Campagnes de contrôle : la sécurité des jouets, des articles de puériculture, des ascenseurs, des articles pyrotechniques, des machines comme principaux points d'attention en 2024

Afin de garantir la sécurité des utilisateurs, tout en veillant à une concurrence loyale entre les opérateurs économiques, nous menons chaque année des campagnes de contrôle de façon proactive. Outre nos campagnes nationales, nous participons aussi à des campagnes européennes de surveillance afin de contrôler un plus grand segment du marché.

Sécurité des produits

En 2024, la Division Sécurité a été impliquée dans des campagnes de contrôle des produits suivants :

- articles de puériculture : chaises hautes , sucettes et attaches sucettes pour bébés
- jouets : jouets à projectiles, jouets destinés aux foires
- articles pyrotechniques (artifices de joie)
- nouveaux ascenseurs
- plates-formes élévatrices à ciseaux
- postes à soudure laser
- tronçonneuses
- vêtements pour enfants (cordons)
- vestes de protection pour les motocyclistes

La sécurité des services et des installations reste également une priorité. En 2024, ce fut particulièrement le cas pour les centres de bronzage, les divertissements extrêmes, les aires de jeux situées dans l'horeca, les campings et les parcs de vacances.

En 2024, la division a traité 1.070 dossiers relatifs à la sécurité des produits et des services.

Parmi les 1.070 dossiers, 248 ont été ouverts et traités à la suite d'une demande d'avis des services des Douanes.

Tableau 2. Dossiers traités en matière de sécurité des produits en 2024

Réglementations	**Nombre de dossiers**
Toutes les catégories + vide	327
Code du droit économique	121
Machines	138
Jouets	373
Ascenseurs	17
Équipements de protection individuelle (EPI)	59
Produits d'apparence équivoque	1
Équipements d'aire de jeux	7
Articles pyrotechniques	27
Total	**1.070**

Source : SPF Economie.

Tableau 3. Dossiers de sécurité des produits ouverts en 2024 à la demande des services des Douanes

Réglementation	**Nombre de dossiers services des Douanes**
Sécurité générale des produits	54
Machines	20
EPI	20
Jouets	154
Total	**248**

Source : SPF Economie.

Le Guichet central pour les produits surveille les produits dangereux. Les producteurs et les distributeurs ont l'obligation de l'informer immédiatement, par e-mail ou via la Safety Business Gateway[1], quand ils disposent d'informations sur la dangerosité des produits ou services qu'ils ont mis sur le marché. Ils doivent également l'aviser de tout accident grave occasionné par un produit ou service dangereux. Le Guichet central reçoit aussi des consommateurs/utilisateurs des plaintes relatives à un produit dangereux. Il est également le point de contact belge pour le Safety Gate, le système européen d'échange d'informations sur les produits présentant un risque grave.

Le nombre total de notifications traitées par le Guichet central en 2024 a augmenté de 17 % par rapport à 2023. Cette augmentation est due au nombre de notifications au titre de l'article 12 (risque grave) dans le Safety Gate, en particulier les produits cosmétiques. Le nombre de notifications émanant des autorités belges est passé de 27 à 38. Le Guichet central a traité un nombre stable de mesures volontaires (rappels de produits) et 20 % de plaintes en plus qu'en 2023.

Tableau 4. Notifications traitées en 2024 par le Guichet central

		Sécurité	**Mobilité**	**Energie**	**Environnement**	**APF**	**Autres**	**Total**	**Belgique**	**Douane**
Safety Gate	Article 12	791	376	297	681	1.633	5	3.783	38	1.044
	Article 11	83	6	69	8	4	10	180	0	96
	Pour info	41	0	8	92	15	0	156	0	23
Plaintes		61	1	3	4	0	4	73		
Rappels		184	155	35	18	2	1	395		
Total		**1.160**	**538**	**412**	**803**	**1.654**	**20**	**4.587**	**38**	**1.163**
				Total notifications				**4.587**		
				Total Safety Gate:				**4.119**		

* Art. 11 et art. 12 de la directive relative à la sécurité générale des produits (2001/95/CE) : art. 12 : risque grave / art. 11 : risque moins que grave / pour info : manque d'information suffisante.

Source : SPF Economie.

Sécurité des services et installations

- La sécurité des services et des installations reste également une priorité.
- Les contrôles de routine suivants ont été effectués :
- aires de jeux (337 contrôles)
- parcs d'attractions (46 contrôles)
- attractions foraines (25 contrôles)
- divertissements actifs et extrêmes (54 contrôles)
- centres de bronzage (102 contrôles)
- sécurité générale des services (1 contrôle)

1 Plateforme en ligne où les producteurs peuvent notifier aux autorités de tous les États membres les mesures volontaires qu'ils ont prises par rapport à un produit dangereux.

De plus, 43 plaintes et notifications ont été examinées dans les domaines suivants :

- sécurité des aires de jeux : 20
- sécurité des ascenseurs : 7
- divertissements actifs : 5
- exploitation des attractions foraines : 1
- centres de bronzage : 4
- plaintes sur la base du Code économique : 6

Au final, 54 notifications d'accidents et d'incidents ont été examinées.

En 2024, le SPF Economie a réalisé conjointement avec le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) des contrôles sur la sécurité des ascenseurs.

En 2024, les services externes de contrôle technique (SECT) ont présenté à la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité une liste des ascenseurs contrôlés qui présentaient des non-conformités techniques graves. Ces ascenseurs ont été ensuite répartis entre le SPF ETCS et le SPF Economie selon leurs compétences. Sur la base du plan de contrôle de la Direction générale, une sélection arbitraire a été effectuée à partir de la liste des ascenseurs qui avaient été attribués au SPF Economie. Les services de contrôle de la direction générale ont ensuite contrôlé ces ascenseurs.

Explosifs et gaz : utilisation et transport en toute sécurité

Explosifs

La fabrication, le stockage, la vente, le transport et l'utilisation des explosifs sont légalement encadrés et surveillés. En 2024, 571 autorisations nationales de transport d'explosifs ont été accordées. Par ailleurs, cette même année, 57 documents européens pour le transit intracommunautaire d'explosifs à usage civil ont été délivrés.

En 2024, nos services ont envoyé 9 avis techniques à des autorités locales qui octroyaient ou refusaient des autorisations à des fabricants d'explosifs et à des opérateurs économiques qui voulaient stocker des explosifs et des feux d'artifice (dépôts A, B, C, D, E, F, G).

63 certificats pour classification de munitions et 19 certificats pour emballages d'explosifs ont été accordés en 2024.

Par ailleurs, le projet d'arrêté royal relatif à l'entreposage, la fabrication, le transport, la délivrance et l'utilisation des explosifs est toujours en cours d'élaboration et le travail à ce sujet s'est poursuivi en 2024.

Deux décisions relatives aux articles pyrotechniques, prises par le Comité de Ministres de l'Union Benelux, ont été mises en œuvre au cours de l'année 2024 :

- la décision M(2022)7 relative à la lutte contre l'utilisation abusive d'articles pyrotechniques destinés au grand public interdit la mise à la disposition sur le marché de certains articles P1 et T1 au grand public. Cette interdiction découle de l'arrêté royal du 9 février 2024 modifiant l'arrêté royal du 23 septembre 1958 portant règlement général sur la fabrication, l'emmagasinage, la détention, le débit, le transport et l'emploi des produits explosifs et l'arrêté royal du 20 octobre 2015 concernant la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques;
- la décision M (2022)9 modifiant la décision M(2020)14 introduit un document de contrôle dénommé « pyro-pass ». Ce document prouve qu'une personne déterminée est habilitée à acheter des articles pyrotechniques des catégories F3, F4, T2 et P2. Cette disposition découle de l'arrêté royal du 22 avril 2024 modifiant l'arrêté royal du 20 octobre 2015 concernant la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques et portant abrogation de l'arrêté royal du 3 mars 2010 concernant la mise sur le marché d'articles pyrotechniques.

Tableau 5. Activités et contrôles dans le domaine des explosifs à usage civil et des articles pyrotechniques en 2024

Description	Nombre
Plaintes Enquêtes incidents, accidents	27
Réceptions de mise en service de dépôts (vérification art. 27 avant mise en service)	9
Contrôles de routine des dépôts de feux d'artifice	171
Contrôles de la vente des articles pyrotechniques sur internet	27
Contrôles de routine des dépôts d'explosifs	154
Contrôles des véhicules ADR	380
Contrôles des spectacles pyrotechniques	8
Contrôles du tir d'explosifs dans les carrières	42
Contrôles du tir d'explosifs à l'exception des carrières (minières…)	0
Inspections Seveso	8
Dossiers transbordements	0
Examens convoyeurs assermentés	31
Examens chefs mineurs (carrières)	18
Autorisations, dérogations	5
Approbation des produits	0
Contrôles du transport d'explosifs	13
Avis techniques (autorisation de détention)	133

Source : SPF Economie.

Artifices de joie

La Belgique a participé à la campagne de contrôle européenne sur les artifices de joie. L'action JAHARP2021 – Consumer Fireworks, sous la direction de Prosafe, a débuté en juin 2022 et s'étend sur deux ans. Le but de la campagne est de contrôler la sécurité et la conformité des artifices de joie de catégories F1 et F2 (artifices avec très peu et peu de danger) et de veiller à ce que les produits non conformes et/ou dangereux soient retirés du marché. La campagne a aussi pour but de vérifier si les articles pyrotechniques satisfont aux exigences administratives (marquage CE, étiquetage, instructions, documentation légale exigée). Au total, 20 échantillons ont été prélevés et envoyés au laboratoire pour analyse.

16 articles sur les 20 (80 %) présentaient des non-conformités administratives. Elles concernaient surtout la déclaration UE de conformité.

9 articles sur 20 ne fonctionnaient pas correctement (45 %) :

- 5 présentaient un risque grave (25 %) ;
- 1 présentait un risque élevé ;
- 3 présentaient un risque moyen.

Les résultats belges de cette campagne de contrôle sont publiés sur le site internet du SPF Economie.

Cette année encore, une partie des contrôles a été dirigée vers la vente sur les réseaux sociaux et les sites de vente entre particuliers, tels que 2ememain.be, Marketplace, EBay, Instagram.

Les contrôles ont débouché sur la rédaction de 29 constats d'infractions aux réglementations encadrant la vente de feux d'artifices par internet. Ils ont entraîné l'ouverture de dossiers afin de suivre la régularisation des vendeurs en infraction et/ou afin de donner les suites judiciaires adéquates. Deux dossiers ont donné lieu à des perquisitions.

Nos services ont mené des contrôles dans 98 magasins de feux d'artifice durant le mois de décembre 2024. Ils ont pointé 26 entrepôts en défaut, soit environ 25 %.

Les principaux types d'infractions identifiés sont des manquements mineurs par rapport aux conditions d'exploitation des dépôts et la mise en vente de produits réservés aux professionnels à des particuliers. La majorité de ces infractions concernaient la vente de fumigènes, interdits à la vente aux consommateurs depuis le 27 septembre 2024.

Sept saisies ont été effectuées pour environ 592 kg NEQ (Net Explosive Quantity). Pour ces dossiers, des procès-verbaux ont été établis à l'attention des parquets compétents. De plus, nos services ont été sollicités pour prendre en charge diverses saisies effectuées par les forces de l'ordre. Les marchandises de toutes ces saisies ont été reconditionnées, inventoriées et transférées vers des zones de stockage désignées.

Les contrôles réalisés conjointement avec la police et la douane pour vérifier si les quantités admises dans les véhicules n'étaient pas dépassées, ont donné lieu à 26 saisies judiciaires, pour un total de 44,94 kg NEQ.

Gaz

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité veille à la sécurité publique dans le cadre du stockage souterrain, du transport et de la distribution de gaz[2] par canalisations.

Tableau 6. Contrôles du stockage, du transport et de la distribution de gaz

Type de contrôle	Nombre
Stockage souterrain de gaz	1
Transport de gaz par canalisations	172
Distribution de gaz par canalisations	0
Chantiers tiers	13
Total	**186**

Source : SPF Economie.

Tableau 7. Enquêtes sur les incidents impliquant des gaz, liés au stockage souterrain, au transport et à la distribution de gaz

Type	Nombre
Stockage souterrain de gaz	0
Transport de gaz par canalisations	1
Distribution de gaz par canalisations	93
Total	**94**

Source : SPF Economie.

2 La distribution de gaz est devenue une compétence régionale depuis le 1er avril 2025

Tableau 8. Examen de plaintes concernant le stockage souterrain, le transport et la distribution de gaz

Type	Nombre
Stockage souterrain de gaz	0
Transport de gaz par canalisations	145
Distribution de gaz par canalisations	11
Total	**156**

Source : SPF Economie.

Contrôles de routine et campagnes de contrôle de la Division Métrologie

Les services de contrôle de la Division Métrologie ont obtenu l'accréditation ISO/IEC 17020 comme organisme de contrôle pour :

- les contrôles des instruments de pesage automatique et non automatique en 2016
- les contrôles des pompes à carburant en 2017
- les contrôles de la masse des préemballages en 2019
- les contrôles du volume des préemballages en 2022

En 2024, ces services ont contrôlé :

- 5.980 instruments de pesage à fonctionnement non automatique (balances)
- 1.032 instruments de pesage à fonctionnement automatique
- 2.632 pompes à carburant (essence/diesel/gasoil)

Un nombre limité d'instruments ont été mis hors service. Les contrôles réalisés dans le cadre des campagnes de contrôle spécifiques ne sont pas repris dans ces chiffres.

Tableau 9. Aperçu global des contrôles des instruments de mesure, effectués par les services de contrôle Métrologie Nord et Sud en 2024

	Type de contrôle						Résultat du contrôle				
	Contrôle administratif	Contrôle technique à l'initiative de la Métrologie	Contrôle technique à la demande du client	Vérification primitive	Vérification périodique	Total général	Conforme	Rejeté	Décision reportée	Avertissement	Transaction (règlement amiable) ou pro justitia
Masses	0	0	0	0	622	622	622	0	0	0	0
Compteurs d'eau	0	1	167	10.633	1	10.802	10.748	53	1	0	0
Compteurs de gaz	0	0	2	0	0	2	2	0	0	0	0
Jaugeurs automatiques	15	0	0	0	0	15	15	0	0	0	0
Réservoirs de stockage	17	0	0	140	256	413	413	0	0	0	0
Pompes pour GNC	14	2	0	7	289	312	307	1	0	4	0
Pompes pour GPL	29	56	0	0	0	85	63	10	0	9	3
Pompes deux-temps	0	1	0	0	19	20	20	0	0	0	0
Pompes à carburant (essence/diesel/gasoil)	2.109	523	0	0	0	2.632	2.327	76	0	189	40
Équipements de mesurage sur camions-citernes	16	33	1	2	0	52	48	0	0	4	0
Jaugeurs sur camions-citernes	5	5	0	49	332	391	373	1	10	0	7
Pompes additives	4	3	0	0	0	7	7	0	0	0	0
Stations de chargement pour liquides	4	2	0	0	0	6	5	1	0	0	0
Instruments de pesage à fonctionnement non automatique	5.036	852	0	0	2	5.890	4.799	57	30	806	198
Instruments de mesure à fonctionnement automatique	402	26	0	0	604	1.032	962	16	7	47	0
Instruments de mesure tridimensionnels	15	0	17	0	1	33	33	0	0	0	0
Total global	**7.666**	**1.504**	**187**	**10.831**	**2.126**	**22.314**	**20.744**	**215**	**48**	**1.059**	**248**

Source : SPF Economie.

Tableau 10. Contrôles des instruments de mesure et des produits conditionnés, hors campagnes de contrôle

Type	Nombre de contrôles
Poids et masses	622
Compteurs d'eau	10.802
Compteurs de gaz	2
Jaugeurs automatiques	15
Réservoirs de stockage fixes	413
Pompes pour GNC	312
Pompes pour LPG	85
Pompes deux-temps	20
Pompes à carburant (essence/diesel/gasoil)	2.632
Équipements de mesurage et pompes additives sur camions-citernes	52
Jaugeurs sur camions-citernes	391
Stations de chargement pour liquides	6
Instruments de pesage à fonctionnement non automatique	5.890
Instrument de pesage à fonctionnement automatique	1.032
Instruments de mesure tridimensionnels	33
Taximètres	0
Lots de biens préconditionnés	1.703

Source : SPF Economie.

Dans le cadre du plan de contrôle 2024, les services de contrôle ont réalisé 5 **campagnes de contrôle spécifiques** sur les instruments de mesure :

- Campagne « NAWI ponts-bascules » : contrôles administratifs et techniques des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, en particulier des ponts-bascules. 126 (97,7 %) des 129 instruments contrôlés était en ordre sur le plan administratif, 3 (2,3 %) présentaient des non-conformités. Les 32 instruments soumis à un contrôle technique étaient tous conformes.
- Campagne « NAWI commerce de détail – grandes villes » : contrôles administratifs et techniques des instruments de pesage à fonctionnement non automatique utilisés dans le commerce de détail dans les grandes villes. Sur les 598 instruments contrôlés administrativement, 485 (81,1 %) étaient en ordre et 113 (18,9 %) présentaient des non-conformités. Du côté technique, 161 (97,6 %) des 165 instruments contrôlés étaient conformes .
- Campagne « NAWI commerce de détail – marchés publics » : contrôles administratifs des instruments de pesage à fonctionnement non automatique utilisés dans les marchés publics. Sur les 435 instruments contrôlés, 305 (70,2 %) étaient en ordre et 130 (29,8 %) présentaient des non-conformités administratives.
- Campagne « Pompes à carburant – biodiesel » : contrôles techniques des pompes à biodiesel dans les stations-service. Les 10 instruments contrôlés étaient tous conformes.
- Campagne « Pompes à carburant – high speed diesel » : contrôle administratifs et techniques des pompes à diesel à haut débit dans les stations-service : Sur les 104 instruments contrôlés administrativement, 100 (96,1 %) étaient en ordre et 4 (3,9 %) présentaient des non-conformités. Sur le plan technique, 13 (86,6 %) des 15 instruments contrôlés étaient conformes.

2.3. Installer un centre de connaissances et un « level playing field »

Développement d'un centre de connaissances pour la métrologie

Le service Etalons Nationaux propose des formations en incertitude de mesures aux entreprises, sous forme de consultance. Ce projet a bénéficié de l'expérience des instituts nationaux de métrologie des autres pays européens actifs dans le réseau MathMet (mathématiques et statistiques). En retour, l'expérience acquise ici bénéficie à la pédagogie appliquée par les autres instituts nationaux de métrologie européens.

Activités d'étalonnage

Le Service Etalons Nationaux propose des étalonnages dans les domaines suivants :

- nanométrologie
- métrologie dimensionnelle
- mesures électriques
- masses
- thermométrie
- temps et fréquences

© Adobe Stock.com - Apicha

Tableau 11. Étalonnages réalisés en 2024

	2024
Nombre de certificats d'étalonnage délivrés	242
Nombre d'objets étalonnés	821
Nombre de résultats d'étalonnage	2.060

Source : SPF Economie.

Le Service Etalons Nationaux gère et coordonne Belmet, le réseau de laboratoires de métrologie qui réalisent les étalons de mesure primaires et qui assurent la traçabilité des unités de mesure pour lesquelles le service ne dispose pas d'infrastructures nécessaires. Les laboratoires doivent posséder une accréditation ISO/IEC 17025 pour ces possibilités et satisfaire à des exigences supplémentaires. Les agréments ont une validité de trois ans et sont renouvelables.

Collaboration européenne et internationale

Pour mener sa mission à bien, le Service Etalons Nationaux doit maintenir ses références primaires à un très haut niveau de précision et de qualité, et les utiliser au service des opérateurs économiques. Ceci est réalisé par l'étalonnage des instruments et des étalons secondaires et, au niveau international, par la reconnaissance de ses références et mesures et par la confiance en celles-ci. Pour permettre aux entreprises évoluant sur un marché mondial concurrentiel de tirer profit de la réalisation et de la diffusion des dernières innovations métrologiques, une collaboration et une coordination intensives ont lieu au niveau international. L'organisation européenne EURAMET et le Bureau international des Poids et Mesures assurent la reconnaissance mutuelle internationale des étalons nationaux par des mesurages comparatifs d'étalons nationaux. Ils coordonnent également les efforts en recherche et développement métrologiques des États membres pour arriver à une optimalisation et une efficience des investissements en moyens et en personnel.

De plus, le Service Etalons Nationaux a entamé un renforcement des liens avec le laboratoire national de métrologie luxembourgeois (ILNAS). Cette collaboration privilégiée a été concrétisée officiellement en 2023 par un protocole d'accord ministériel entre les deux pays. En 2024, une collaboration a été mise en place dans les domaines de la température et de l'électricité.

En outre, en 2024, le Service Etalons Nationaux a participé à des projets de recherche européens relevant du « European Partnership on Metrology ».

3. Nouvelles réglementations

En ce qui concerne la sécurité des produits, l'année 2024 a été marquée par la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Durant ce premier semestre, nos services ont travaillé ardemment à l'élaboration des projets de règlements européens relatifs à la sécurité des jouets et aux règles harmonisées de commercialisation pour les produits de construction.

La réglementation relatives aux articles pyrotechniques a également été modifiée afin d'apporter une plus grande sécurité des utilisateurs. On relèvera notamment un renforcement des conditions relatives à l'âge minimal et à l'introduction du pyro-pass pour les produits nécessitant des connaissances particulières.

Les seuils applicables aux classes d'agréation des entrepreneurs de travaux lors d'un marché public ont été revus à la hausse de près de 20 % afin de tenir compte de l'évolution des coûts et des prix dans le secteur de la construction.

En outre, les règles relatives aux missions déléguées au Bureau de Normalisation en ce qui concerne la prénormalisation, les Antennes-Normes et la postnormalisation des Centres de recherche collectifs ont été modifiées afin d'améliorer leur efficacité. Par ailleurs, ces Centres de recherche collectifs (Centres De Groote) ont modernisé et harmonisé leurs statuts, qui ont été approuvés par arrêté royal.

Enfin, diverses réglementations ont été adoptées afin de tenir compte des nouveaux enjeux environnementaux, qui s'accompagnent logiquement de défis économiques.

L'exploration et l'exploitation minière des grands fonds marins a ainsi été soumise à un nouveau cadre juridique par la loi du 25 mai 2024. Elle vise une protection environnementale accrue, une exploitation plus durable et une meilleure transparence et responsabilité.

De plus, la réglementation relative à l'exploitation des ressources minérales de la mer territoriale et du plateau continental belge a été modifiée afin d'assurer un meilleur suivi de l'activité et d'assurer une exploitation durable de l'activité (procédure d'octroi des concessions, registres et systèmes d'enregistrement, redevances).

4. Notre politique qualité pour mieux vous servir

La politique qualité au sein d'une organisation ne peut être efficace que si le management la défend et la soutient pleinement et s'il engage les moyens nécessaires.

La Direction de la Qualité et de la Sécurité s'appuie sur quatre normes qualité **:**

- ISO 9001:2015
- ISO/IEC 17025:2017
- ISO/IEC 17020:2012
- ISO 14001:2015

La norme I**SO/IEC 17011 :2017 s'applique à BELAC.** L'application de ces normes ne constitue pas un objectif en soi, mais bien un moyen de démontrer que l'output de notre Direction générale soutient pleinement sa mission.

Tous les processus sont construits de manière aussi simple que possible et sont optimisés dans la mesure du possible. Les objectifs sont définis dans le plan stratégique du directeur général, ils sont ensuite traduits en objectifs par division et par service.

Chaque année, avant la mi-février, une revue de direction a lieu au niveau le plus élevé, puis au niveau des services. Au cours de cette revue, une évaluation critique est menée sur ce qui a été fait, ce qui peut être amélioré et ce qui se fera. L'objectif est d'arriver à terme à un système de management intégré qui pourra non seulement servir d'exemple pour les autres directions générales du SPF mais aussi pour d'autres organisations publiques. De cette manière, nous pourrons démontrer notre plus-value pour les entreprises et les consommateurs, tout en faisant preuve de professionnalisme et en respectant les valeurs de notre SPF, à savoir « À votre service », « Respect », « Forts ensemble », « Excellence » et « Durabilité ».

Audits internes

Les audits internes sont effectués pour contrôler le bon fonctionnement du système qualité et améliorer son efficacité. Ces audits internes, imposés par les quatre normes (ISO 9001, 17020, 17025 et 14001), jouent un rôle important dans le cadre du contrôle interne (déontologie, audit interne et contrôle budgétaire). Tous les services font l'objet d'un audit interne annuel pour leurs activités. Lors de chaque audit, plusieurs activités sont entièrement évaluées afin de pouvoir y apporter les améliorations fondamentales nécessaires sur une base sérieuse.

Les différents audits aboutissent à des rapports d'audit qui comprennent les constatations des différents aspects audités de la norme et des activités. Ces constatations sont reprises dans une base de données spécifique et se déclinent en conformités majeures, mineures et possibilités d'amélioration.

En 2023, la certification ISO 9001 a été renouvelée pour notre direction générale. En outre, des audits externes ont aussi eu lieu pour les différentes normes.

En 2024, les audits internes et externes ont mis en évidence 124 constats (104 proviennent des audits internes et 20 des audits externes). À la fin du mois de décembre, 37 étaient déjà clôturés, 23 étaient réalisés mais pas encore clôturés et 64 étaient toujours ouverts. Ceci s'explique principalement par le fait que la majorité des audits internes ont eu lieu au cours du dernier quadrimestre de l'année. L'objectif est de les résoudre le plus rapidement possible et, en ce qui concerne les non-conformités mineures et les points d'amélioration, endéans les 6 mois.

5. Contacts et informations utiles

5.1. Contacts et adresses utiles

Service Bureau de Liaison

Compétences : le Bureau de Liaison organise et effectue des actions de coordination et de communication en vertu d'instruments européens relatifs à l'accès technique au marché, à la surveillance du marché et à la sécurité des produits. Le service agit ainsi comme l'intermédiaire indispensable entre la Commission européenne, les autorités nationales et les opérateurs économiques.

Tél. : 02 277 85 11 – E-mail : belspoc@economie.fgov.be

Service Réglementation Sécurité

Compétences : prescriptions générales de sécurité auxquelles doivent répondre les produits et les services repris dans le Code de droit économique, livre IX, guichet central des produits, Safety Gate, explosifs et artifices, etc.

Tél. : 02 277 76 99 – E-mail : ensure@economie.fgov.be

Service Contrôle des produits

Compétences : surveillance du marché en ce qui concerne la conformité des produits de construction, d'une part, et surveillance des exigences générales de sécurité auxquelles doivent satisfaire les produits et services énumérés dans le livre IX du Code de droit économique, d'autre part. Outre la surveillance du marché, des conseils sont également donnés aux douanes concernant ces produits.

E-mail : safcobel@economie.fgov.be

Service Agréation des entrepreneurs dans la construction

Compétences : appliquer la réglementation concernant l'agréation des entrepreneurs, suivre son application (enquêtes financières, dépistages de faillite...), informer les secteurs, etc.

E-mail : agreation.entrepreneurs@economie.fgov.be

Organisme belge d'accréditation – Division Accréditation

Compétences : accréditer tous les types d'organismes d'évaluation de la conformité, développer et maintenir l'outil d'accréditation pour tous les secteurs technologiques demandeurs, avec une attention particulière pour le soutien à l'innovation, veiller à ce que les organismes qui délivrent des services comme des essais, des étalonnages, des inspections et des certifications aient la compétence requise pour leurs activités.

Tél. : 02 277 54 34 – E-mail : belac@economie.fgov.be

Service Normalisation et Compétitivité

Compétences : assurer la tutelle sur le Bureau de Normalisation (NBN), veiller à la réalisation des missions d'intérêt général du NBN, préparer la politique de normalisation belge, contribuer à la définition de la politique de normalisation européenne, gérer les travaux du Conseil supérieur de Normalisation et de ses groupes de travail, évaluer les demandes relatives aux travaux de prénormalisation des Centres collectifs, développer et soutenir les activités menées en faveur des entreprises dans les domaines de la normalisation et de la protection de la propriété intellectuelle par les Centres collectifs, les Antennes-Normes et les Cellules-Brevets, valider les demandes relatives à la prime d'innovation et à l'assurance qualité totale.

E-mail : norcom@economie.fgov.be

Service Plateau continental

Compétences : le Service Plateau continental est responsable de l'exploitation de sable et de gravier dans la partie belge de la mer du Nord et l'exploitation minière des grands fonds marins dans les océans. Les tâches principales du service sont

- l'attribution des autorisations de concession
- la gestion des concessions d'exploitation
- le contrôle de l'exploitation de sable
- la mise à jour de la législation afférente
- la gestion du « Fonds budgétaire pour l'extraction de sable »

E-mail : copco@economie.fgov.be

Service Etalons Nationaux

Compétences : étalons nationaux de mesure, métrologie, programmes de recherche européens en métrologie (EMPIR et EURAMET), nanométrologie, contrôles, etc.

Etalons Nationaux : metrology.scientific@economie.fgov.be

Réglementation métrologique : metrology.regulation@economie.fgov.be

Service de confiance numérique

Compétences : le service est chargé de la qualification et de la supervision des prestataires de services de confiance (exemples : signature électronique qualifiée, le cachet électronique qualifié, l'horodatage électronique qualifié...) établis en Belgique. Il assure également la surveillance des fournisseurs de services numériques (notamment, les moteurs de recherche en ligne, les places de marché en ligne, les plateformes de services de réseaux sociaux).

E-mail : digitrust@economie.fgov.be

5.2. Nos implantations

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité dispose de **huit implantations** :

❶ Bruxelles (administration centrale)
North Gate III
Boulevard Roi Albert II 16
1000 Bruxelles

❷ Anvers
Theaterbuilding
Italiëlei 124 – bus 85
2000 Antwerpen

❸ Gand
Zuiderpoort Office Park
Gaston Crommenlaan 6
9050 Gent

❹ Hasselt
AC Verwilghen
Voorstraat 43
3500 Hasselt

❺ Haeren
Chaussée de Haecht 1795
1130 Bruxelles

❻ Liège
Saint Jean
Boulevard de la Sauvenière 73-75
4000 Liège

❼ Mons
Avenue Mélina Mercouri, bloc 10
7000 Mons

❽ Namur (Belgrade)
Business Center
Route de Louvain-la-Neuve 4 (boîtes 8, 9, 10)
5001 Belgrade

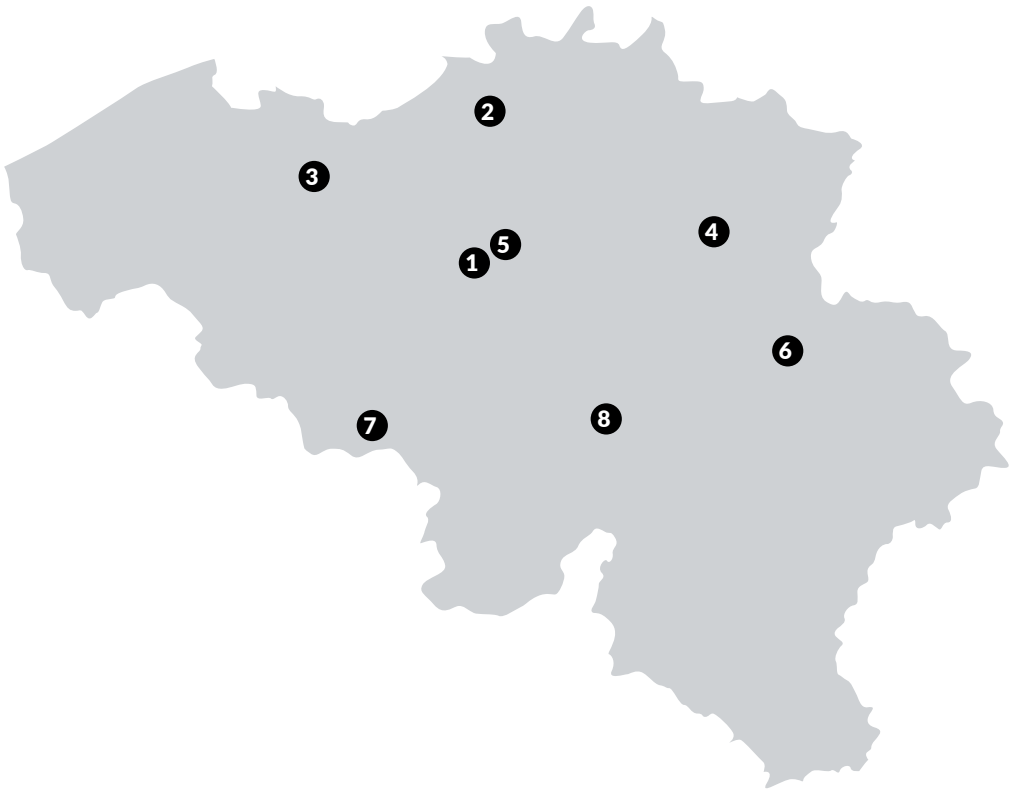

5.3. Suivez le SPF Economie et nos actions via les réseaux sociaux

Aimez notre page Facebook et recevez des conseils sur vos droits en tant que consommateur, sur la sécurité des produits, sur les activités.

https://www.facebook.com/SPFEco

https://twitter.com/spfeconomie

https://linkedin.com/company/fod-economie

5.4. Suivez les actions du Service Plateau continental sur Facebook

Via sa page Facebook, vous serez au courant des nouvelles recherches, de leurs résultats et du travail scientifique du Service Plateau continental.

https://www.facebook.com/Service-Plateau-Continental-319506274818192/

5.5. Nos nouvelles publications en 2024

Rapport d'activités 2023 de la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité

Consultez le rapport d'activités

Consultez l'Executive summary.

L'Excecutive summary est aussi disponible en néerlandais, en anglais et en allemand.

Conseil supérieur de Normalisation - Rapport annuel 2023

Campagne de contrôle européenne Plates-formes élévatrices à ciseaux - Résultats belges 2023-2024

JAHARP 2021-08 Artifices - Résultats belges 2024

Campagne de contrôle des masques FFP2/3 - 2023-2024

Articles pyrotechniques - Questions fréquemment posées (FAQ)

Campagnes de contrôle 2023 sur la commercialisation des produits de construction

Campagnes de contrôle 2023 sur la commercialisation de lambris et bardages en bois

Les produits préemballés en poids variable

Analyse de risque d'un ascenseur

Campagne de contrôle - Chaises hautes pour enfants - Résultats 2023

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be